

De quels droits ?/Trois bonnes raisons de se réjouir

Jeudi 15 Avril 2010, Par Christine Tréquier

Il y a parfois de bonnes nouvelles, et ceux qui en sont le sujet méritent bien qu'on applaudisse à une victoire souvent obtenue au terme d'une longue guérilla judiciaire. En voici trois.

La première, c'est la sortie en semi-liberté de Georges Cipriani dans quelques jours. Condamné à perpète en 1987, ce militant d'Action directe (AD) est libérable depuis 2005. Usé par vingt-trois ans d'enfermement, de brimades et de sale bouffe, sans parler du « traitement spécial » réservé à ceux qui écopent de l'étiquette « terroriste », Cipriani s'est vu refuser sa sortie par trois fois. Cette libération, il la doit aux avocats, mais surtout au collectif Ne laissons pas faire, qui manifeste et bataille depuis des années pour que juges et parquet appliquent la loi et concèdent aux anciens d'AD les mêmes droits et traitement « humain » qu'aux autres. Respect.

Seconde bonne nouvelle, la relaxe de huit « Déboulonneurs ». Un « jugement historique » du tribunal d'instance de Paris, salué par le collectif des barbouilleurs de panneaux publicitaires. Les prévenus étaient sur la sellette depuis janvier 2008, risquant comme leurs camarades déjà jugés des condamnations, parfois symboliques, mais des condamnations. Le collectif des Déboulonneurs a aussitôt annoncé un moratoire. Fini les barbouillages, ils sont illico allés faire le siège du secrétariat d'État à l'Écologie, demander à Chantal Jouanno de tenir les promesses du gouvernement et de répondre à leurs doléances : abandon des promesses de dérogation pour de nouveaux panneaux accordées par le Sénat en octobre et sanctions des affichages illégaux ; ils veulent aussi en finir avec le vide juridique dont profitent les nouveaux dispositifs interactifs (avec RFID, caméras, capteurs inclus), et exigent toujours un débat de fond sur le rôle de la pub. Le cabinet de Jouanno a promis une réunion avant l'examen de la loi Grenelle 2 à partir du 4 mai.

Pour finir, ne boudons pas notre plaisir et évoquons l'affaire des rumeurs de cocufiage entre Carlita et Chouchou, qui dégénère sec. Plainte contre X a été déposée pour « *introduction frauduleuse de données dans un système informatique* » par Lagardère (propriétaire du JDD, d'où l'affaire est partie). Un pseudo-motif pour une vraie enquête des services qui révèle l'aversion du pouvoir pour ce réseau à l'expression incontrôlable et l'influence de Sarkozy sur les propriétaires de médias. Puis, après avoir crié au « *complot de la finance* », à la « *tentative de déstabilisation* » et au coup de Jarnac de Dati, l'Élysée a perdu ses nerfs et s'est fait menaçant : « *La peur doit changer de camp* », a lâché Pierre Charon, conseiller en communication... Journalistes, commentateurs, colporteurs de nouvelles et de ragots, tremblez, « on » ne tolérera plus d'écart. Mardi, le parquet de Paris a confirmé l'ouverture d'une enquête préliminaire. Et les commentateurs de souligner que « X », coupable par anticipation, ressemble à s'y méprendre à une dénommée Rachida, tricarde au château. La disproportion prise par cette non-affaire et le cumul d'erreurs de l'Élysée risquent de ne pas être gagnant-gagnant pour le futur ex-Président. Et c'est en soi une bonne nouvelle de plus.

Pour plus de détails :

Collectif NLPF, <http://nlpf.samizdat.net> [<http://nlpf.samizdat.net>]

Collectif des Déboulonneurs de Paris, www.deboulonneurs.org [<http://www.deboulonneurs.org>]